Trente-sixième Année — N° 109 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES DIMANCHE 19 AVRIL 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Un an 50 francs. Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Les Départements — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-St-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 18 AVRIL 1891

LES ACHATS A LA SEMAINE

Il a été jugé, à la fin de l'année dernière, à la justice de paix du canton de Roubaix-Est une cause qui a sans doute passé inaperçue, et sur laquelle il nous paraît utile d'appeler l'attention des ouvriers et de ceux qui s'intéressent à leur sort.

M. K. avait vendu à M. H., pendant plusieurs années, des vêtements que celui-ci payait à raison d'un, deux ou trois francs par semaine. M. K. inscrivait régulièrement sur ses livres les sommes reçues ; mais, pour éviter les frais de timbre, il n'en faisait aucune mention sur le carnet de l'ouvrier, et se bornait à y mentionner le total quand ce total atteignait un chiffre important. Or, il arriva qu'après avoir donné un reçu de 85 fr., il comprit de nouveau, par erreur, la même somme dans le reçu suivant. Erreur n'est pas compte, dit avec raison le proverbe ; mais l'ouvrier qui n'avait pas tenu note de ses versements, qui n'avait aucun moyen sérieux d'en vérifier le chiffre, après une dizaine d'années, prétendit, en s'appuyant sur les reçus que lui avait délivrés le marchand, qu'il ne lui redevait que 19 fr., alors que M. K... réclamait, à juste titre, la somme de 104 fr. M. H... se fâcha et eut le tort, trop commun, de dire à M. K... de gros mots qui l'exaspérèrent, bien à tort, puisque sa signature semblait donner raison à l'ouvrier.

Bref, il y eut procès, expertise et jugement. Le marchand dut payer l'expertise ; l'ouvrier les 104 francs qu'il devait, plus 39 francs de frais !

Comme on le voit, chacun y perdit, et pourtant tous deux étaient de bonne foi. Il n'en est pas moins vrai que l'erreur du marchand a coûté, non compris le temps perdu, 39 francs à l'ouvrier; ce que M. K... eût pu éviter en produisant ses livres lorsqu'il appela M. H... en conciliation.

C'est la seule critique que nous nous permettrons parce qu'elle peut être utile à d'autres en pareil cas.

Le lecteur nous pardonnera toutefois quelques réflexions qu'il a sans doute faites plus d'une fois lui-même, mais sur lesquelles il est bon de revenir fréquemment.

D'abord le prix élevé des frais de justice est cause que souvent les ouvriers aiment mieux en passer par les exigences mal justifiées de leurs créanciers, que de courir les risques d'un procès.

Une loi récente a tenté d'y remédier : y a-t-elle réussi ? L'avenir le dira.

Elle a, dans une pensée généreuse, réduit au dixième du salaire, la retenue pour payement de dettes. Quel sera l'effet de cette mesure ? Nous craignons bien que les marchands à la semaine, voyant ainsi diminuer leurs garanties, n'en profitent pour élever leurs prix et qu'en somme ils ne recueillent seuls le bénéfice de la loi.

Ce n'est un mystère pour personne que les achats à la petite semaine coûtent beaucoup plus cher que les achats au comptant. J'ai vu des ouvriers payer certains effets jusqu'au double de ce qu'ils me coûtaient à moi-même. C'est une prime que perçoivent les marchands sur les ouvriers et employés qui les payent pour se couvrir des faillites des autres.

Mais pourquoi, dira-t-on, l'ouvrier qui trouve ainsi quelques francs à donner chaque semaine au marchand, ne les garde-t-il pas pour acheter comptant quand il a réuni la somme suffisante?

J'ai souvent posé la même question aux mères de famille dont les enfants m'apportaient chaque semaine cinquante centimes ou un franc pour la caisse d'épargne scolaire. Toutes me répondaient: Monsieur, un franc de plus ou de moins dans le ménage, on n'en voit pas la place; mais si nous ne vous l'apportons point, nous le dépenserons, car il y manque toujours quelque chose.

Voilà la vraie raison, et chacun sait que plus on a d'argent chez soi, plus on en dépense. Pour épargner, il faut donc placer son superflu, ou, si le mot choque, ce dont on peut à la rigueur, se priver. Or peut-on exiger que le père le plus dévoué à ses enfants, s'en aille chaque dimanche, passer quelques heures à la Caisse d'épargne pour y déposer un ou deux francs ? Evidemment non. Que faire alors ?

Etablir des banques populaires, comme il y en a tant en Angleterre, en Amérique, en Italie, en Allemagne. Chaque dimanche, un employé passe chez les déposants, comme cela se pratique pour nos sociétés de secours mutuels, et reçoit le dépôt de la famille, depuis dix centimes, et en verse le montant à la banque. L'ouvrier a-t-il besoin d'argent, il se présente à la banque avec son livret et retire la somme qui lui est nécessaire. Quand le dépôt atteint 25 fr. il peut l'échanger contre une action de la banque. On peut aussi limiter le chiffre des dépôts, au-delà duquel la banque achèterait, pour le compte du déposant, soit des rentes sur l'Etat, soit des obligations de chemins de fer, soit d'autres valeurs de toute sécurité.

Voilà le service que réclament, des hommes de cœur, nos populations ouvrières, et j'ose espérer qu'on y songera dans notre ville.

En attendant, nous demandons que l'administration des finances n'exige qu'un timbre de dix centimes par chaque dix francs de versements accumulés pour les dettes des ouvriers, afin qu'ils ne soient plus à la merci de l'oubli ou de la mauvaise foi de certains créanciers.

ALEXANDRE FAIDHERBE.

LA SITUATION COMMERCIALE
DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 18 avril.

Les affaires restent toujours calmes en fabrique. On continue à se plaindre beaucoup du mauvais temps. Il s'est effectué quelques achats de stocks, mais il reste encore beaucoup de marchandises à liquider ce qui entrave la remise des ordres nouveaux. Il est certain qu'on subit l'influence du bill Mac-Kinley qui a réduit les exportations de nos tissus et qu'il est urgent de se créer de nouveaux débouchés pour compenser la perte éprouvée du côté des marchés nord-américains.

Le commerce de laines se ressent fatalement de la situation de la fabrique. Plusieurs demandes en beaux peignés de Buenos-Ayres ont été faites, mais à des prix relativement bas.

Les cours des peignés d'Australie ont subi peu de variations, mais la vente de ces genres est restreinte.

Seuls les croisés Buenos-Ayres et Australie de 4 à 5 fr. obtiennent de bons prix.

La situation du marché à terme ne s'est pas très sensiblement modifiée cette semaine : les opérations ont été un peu plus importantes.

En blousses les transactions restent actives aux pleins prix pratiqués les semaines précédentes,

LA MANIFESTATION DU 1ᵉʳ MAI
A PARIS

Paris, 17 avril. — Importante réunion, hier soir, du comité organisateur de la manifestation du 1er mai.

Par 61 voix contre 16 et 50 abstentions, on a décidé de ne pas envoyer de délégations aux pouvoirs publics.

Ce sont les allemanistes qui l'ont emporté sur les broussistes et les parlementaires (*sic*) du parti socialiste.

La réunion a décidé, en outre, d'inviter les délégations adhérentes de province, qui sont au nombre de neuf, à agir dans le même sens qu'à Paris.

Il y aura, dans l'après-midi, quatre grands meetings, deux sur la rive gauche, deux sur la rive droite.

Le rejet de la proposition tendant à l'envoi d'une délégation aux pouvoirs publics a pour but de bien marquer le côté révolutionnaire de la manifestation.

A BORDEAUX

A Bordeaux, les socialistes organisent une manifestation pour le 1er mai. Ils remettront le texte de leurs revendications à la municipalité, au conseil d'arrondissement, au conseil général et au préfet de la Gironde, et seront, paraît-il, accompagnés des députés de Bordeaux. Le soir, des soirées familiales seront données dans tous les quartiers.

EN BELGIQUE

Bruxelles, 17 avril. — La manifestation ouvrière en faveur des huit heures de travail, organisée par la Maison du Peuple se formera au centre de la ville à six heures et demie du soir et suivra un itinéraire plus court que l'an dernier.

Dans la journée il y aura des réunions à la Maison du Peuple par les ouvriers des corporations et établissements qui auront décidé le chômage.

Une proclamation sera placardée sur les murs de Bruxelles, des faubourgs et des communes rurales.

Le texte, suivi de la date et de l'heure des meetings, sera imprimé sur des manifestes à distribuer sur la voie publique.

Enfin, une affichette sera répandue durant la semaine précédant le 1er mai,

Un appel aux travailleurs catholiques sera propagé dans toute l'agglomération.

De nombreuses réunions populaires en plein air auront lieu, dès le lundi 20, sur divers points; d'autres réunions seront tenues dans divers locaux de la ville et des faubourgs.

EN HOLLANDE

Amsterdam, 17 avril. — Le bourgmestre de la capitale a refusé l'autorisation aux sociétés ouvrières de faire le 1er mai une manifestation dans les rues en faveur de la journée de 8 heures.

EN ALLEMAGNE

A l'exemple de Hambourg, la ville de Lubeck a autorisé les socialistes à organiser, le 3 mai, une manifestation monstre en plein air, en faveur de la journée de travail de huit heures.

EN ESPAGNE

Il vient de se former à Barcelone une coalition socialiste féminine qui a lancé une proclamation aux ouvriers français pour préconiser une grève générale et une manifestation devant les pouvoirs publics pour le 1er mai.

Cette proclamation traduite en français et tirée à plusieurs centaines d'exemplaires, n'a pu franchir la frontière espagnole.

LA FILATURE DE COTON
DEVANT LA COMMISSION DES DOUANES

C'est M. Pierre Legrand qui a été chargé du rapport à la Commission des douanes sur la filature de coton.

« Pour se rendre compte, dit-il, de l'état d'une industrie, pour savoir si elle est prospère ou en voie de décadence, pour apprécier sa puissance et sa vitalité, il faut puiser aux sources de renseignements que nous fournit l'examen des questions suivantes :

» 1° Importance de la production comparée au développement ou à la diminution du matériel de fabrication ;

» 2° Fluctuations du mouvement d'importation et d'exportation des produits ;

» 3° Organisation industrielle, situation de la classe ouvrière au point de vue des salaires et des heures de travail. »

Et d'abord la question de production et de matériel. Les constatations, sur ce point, sont loin d'être favorables à l'industrie française. Tandis qu'en 1875 on comptait environ 4,400.000 broches, le chiffre se réduit, en 1890, à 3,785.353 broches, c'est-à-dire une diminution de 660,000 broches ou 15 0/0. La Seine-Inférieure a été plus particulièrement atteinte par cette décroissance : elle comprenait en 1869, 1 491.333 broches, et en 1890, 988,796, soit 33 0/0 de diminution. C'est l'inverse qui se produit à l'étranger et voici quelques chiffres à l'appui.

On relevait : en Angleterre 32,000,014 broches en 1868 et 40,511,934 en 1890.

Aux Indes il y avait 1,100.112 broches en 1876 ; en 1890 on en compte 2,894.635.

Aux Etats-Unis, de 10,379,000 broches en 1880, le chiffre s'élève à 14,405,000 en 1890.

Pour l'Europe continentale, les statistiques accusent 22,750,000 broches en 1885 et 24,575,000 en 1890.

Mais cependant, la consommation du coton a augmenté en France? La moyenne de l'emploi est montée de 99 millions de kilogrammes, pour la période décennale de 1877 à 1886, à 112 millions pour les trois dernières années 1887, 1888, 1889 ?

Telle est l'objection que M. Pierre Legrand rencontre, et à laquelle il répond :

« La consommation du coton a augmenté dans le monde entier dans des proportions considérables depuis quelques années (1). M. Grandgeorge, dans son rapport sur les industries textiles, évalue l'augmentation pour la période comprise entre les années 1870 à 1889 à 110 0/0 pour l'Europe continentale, à 140 0/0 pour les Etats-Unis et à 1.015 0/0 pour les Indes anglaises. La France, qui était la seconde puissance cotonnière du monde, n'occupe plus que la quatrième place et ne vient qu'au second rang de l'Europe continentale...

» Il existe trois causes principales de l'augmentation de la consommation que nous venons d'indiquer : la première est l'accroissement des engins de fabrication ; la deuxième le perfectionnement de l'outillage qui a permis une production plus considérable ; la troisième l'emploi de plus en plus général de numéros plus gros. »

Or, en France le matériel s'est perfectionné et on file plus de gros numéros qu'autrefois, ce qui nécessite une quantité plus considérable de matière première.

« Dans ces conditions, ajoute M. Pierre Legrand, l'augmentation des matières premières consommées ne devient un signe de prospérité que si elle correspond à un accroissement du matériel industriel; à l'inverse de ce que nous voyons en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis, aux Indes et dans tous les pays de l'Europe continentale, nos usines, nos engins de production, nos broches — pour employer le terme consacré — ont diminué dans une proportion désastreuse. »

Nous continuerons dans un prochain numéro, l'analyse de ce rapport.

LA QUESTION DES COURSES

Paris, 17 avril. — Une délégation des éleveurs de chevaux a été reçue successivement dans la matinée, par le président du conseil, le ministre de l'intérieur et celui de l'agriculture.

Ces délégués sont venus insister auprès des membres du gouvernement pour qu'ils soutiennent énergiquement devant le Parlement le projet déposé par M. Develle, permettant avec le rétablissement du pari aux courses d'obtenir les sommes destinées à favoriser l'élevage des chevaux utiles à la fois à la défense nationale et au développement de l'industrie chevaline laquelle a reçu une extension considérable pendant ces derniers temps.

Le président du conseil a répondu en substance que le projet de M. Develle avait été déposé précisément en vue d'atteindre ce double but, qu'il était non seulement le projet du ministre de l'agriculture, mais aussi celui du gouvernement.

De son côté, M. Constans a déclaré que c'était à tort qu'on l'avait présenté comme hostile à tout projet en matière de courses, on s'est mépris sur ses intentions.

En déposant sa proposition, il avait simplement voulu mettre fin à une situation mal définie.

Dans les conditions actuelles, il ne lui reste plus qu'à donner au projet de son collègue de l'agriculture son concours le plus absolu.

M. le ministre de l'agriculture a assuré la délégation de toute sa bienfaisance et des efforts qu'il ferait pour obtenir le vote par le Parlement du projet qu'il a déposé avant la prorogation.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Rome, 17 avril. — La discussion continue au Sénat sur la dénonciation des traités de commerce entre l'Italie et l'Autriche.

Le ministre du commerce a déclaré que l'Italie entend continuer la politique qu'elle a suivie jusqu'ici, les traités qu'elle a conclus avec différentes puissances étant une preuve que cette politique de convention commerciale est unanimement reçue par toutes les puissances à l'exception d'une seule.

Le ministre demande au Sénat d'approuver la prorogation.

Vienne, 17 avril. — Une lettre de Berlin, ayant un caractère très-autorisé, adressée à la *Correspondance politique*, confirme qu'après la conclusion très-prochaine du traité de commerce austro-hongrois, des négociations seront entamées avec les pays dont les traités éventuels ont une connexion avec le traité austro-hongrois.

La Belgique attend les résolutions prises par le Parlement français et devra, dans son propre intérêt, se rallier à la politique commerciale de l'Europe centrale.

Les négociations austro-allemandes semblent devoir avoir des effets d'autant plus efficaces que, même en Russie, l'idée d'une entente au sujet de la politique économique ne rencontre pas la même opposition que tout récemment encore.

Rome, 17 avril. — Répondant à M. Rossi, qui demande ce que ferait l'Italie au cas où une lutte économique viendrait à éclater entre l'Allemagne et la France, M. Luzatti, ministre du Trésor, déclare que l'Italie resterait avec elle-même, sans vanterie, ni fausse modestie. Du reste, l'Italie doit espérer que la France reconnaîtra aussi l'intérêt qu'il y a pour elle à pratiquer la politique des traités.

En terminant, M. Luzatti espère que le Sénat donnera son appui au gouvernement.

Au scrutin secret, par 99 voix contre 9, le Sénat vote la prorogation de la faculté de dénoncer le traité commercial entre l'Italie et l'Autriche.

LES DRESSEURS D'HIRONDELLES

Nous lisons de le *Figaro* :

» On a signalé hier le retour des hirondelles, indice souhaité des journées plus chaudes, il est peut-être intéressant de raconter à ce propos qu'une société s'est formé, s'occupant du « dressage » de ces oiseaux.

» L'honneur de cette innovation revient à un Roubaisien, M. Jean Desbouvrie, dont la rubrique des faits divers a eu tout dernièrement à entretenir les lecteurs, à propos d'une lampe à pétrole allumée que celui-ci avait laisser tomber sur la tête de sa femme.

» La façon dont M. Desbouvrie eut l'idée de dresser des hirondelles est très simple.

» Dans le Nord et en Belgique, le passetemps des ouvriers pendant leurs moments de loisirs est de s'adonner à l'élevage et au dressage des pigeons-voyageurs.

» Un jour, Desbouvries, qui avait une véritable passion pour la colombophilie, pensa que l'on obtiendrait des résultats merveilleux si l'on pouvait arriver à remplacer les pigeons par les hirondelles, dont le vol est beaucoup plus rapide.

» Il rechercha donc des hirondelles.

» C'était en plein été, et il ne fut pas longtemps à découvrir, sous le toit de sa maison, un nid de ces oiseaux.

» Tout d'abord il s'occupa des petits. Lorsqu'ils surent voleter, il les prit avec l'hirondelle-mère et les transporta jusqu'au seuil de sa porte, où il lâcha les prisonniers. Inutile de dire que ceux-ci regagnèrent bien vite leur nid autour duquel l'hirondelle-mère tournait déjà anxieusement.

» Cette première tentative fut recommencée à diverses reprises, mais chaque fois Desbouvrie avait soin de s'éloigner davantage de sa demeure. Enfin, trois semaines après, il se rendit à Lille et sur la place de la République il donna la volée à ses élèves.

» Les intelligents oiseaux furent de retour quatre minutes après. Dès lors l'entraîneur pouvait être fier de son œuvre, les pensionnaires étaient bien dressés. Cependant il ne voulut pas s'en tenir là. Toujours porteur de son panier renfermant ses petits voyageurs, il alla successivement à Libercourt, à Douai, à Arras, à Amiens il vint jusqu'à Paris ; c'est-à-dire à près de deux cent cinquante kilomètres de Roubaix, et les hirondelles rentrèrent chaque fois à leur nid dans un espace de temps fort restreint.

» Un jour, Desbouvries tenta une comparaison décisive sur la vitesse des hirondelles et des pigeons.

» Il les lacha ensemble à Paris; les hirondelles eurent trois quarts d'heure d'avance sur leurs concurrents.

» Depuis cette époque, Desbouvrie est considéré dans le Nord comme un grand entraineur.

» De plus, il a formé des élèves dans le genre, et aujourd'hui que les hirondelliers sont assez nombreux, ils se réunissent en société.

» Cet été, nous verrons des concours internationaux d'hirondelles avec des prix importants pour les vainqueurs.

» Et une fois de plus le Nord aura innové.

» A. VILLETTE. »

NOUVELLES DU JOUR

Une manifestation franco-russe

Cherbourg, 17 avril. — Ce soir, au moment où le commandant de Rogetsvenski et les officiers de la corvette russe *Kreiser*, actuellement en rade de Cherbourg, faisaient leur entrée au théâtre, une ovation leur a été faite; l'orchestre a joué l'hymne national russe que l'assistance a écouté debout.

Les officiers russes ont réclamé la *Marseillaise* qui a été également jouée.

On donnait la *Fille du Régiment*. A l'air fameux : « Salut à la France ! » les Russes ont frénétiquement applaudi.

Ajaccio, 17 avril. — Le croiseur russe *Amiral Komrlosf* est arrivé aujourd'hui à Ajaccio ; après les saluts d'usage de la ville et de l'escadre française, les officiers ont débarqué au milieu d'un immense concours de population.

L'accueil a été enthousiaste; les cris de : « Vive la France! vive la Russie ! » ont été poussés.

De grandes manifestations se préparent en l'honneur des marins russes.

M. Crispi en accusation

Rome, 18 avril. — On veut mettre le ministre Crispi en état d'accusation ; le nouveau ministère s'y refuse, mais cela n'empêche pas qu'il y ait des charges terribles contre lui. Il paraît que le fond même alloué aux décorations n'existe plus, et M. Crispi n'en sait pas démontrer l'emploi.

L'ex-dictateur est très abattu, surtout après que le roi a refusé de le recevoir en audience privée et que ses anciens collègues, M. Zanardelli le premier, l'ont lâché.

Son fameux parti d'opposition ne compte que dix députés.

Grève de tisseurs à Sedan

Reims, 17 avril. — Les tisseurs de Sedan et des environs sont en grève au nombre d'environ 3,000. Ils se plaignent des salaires trop faibles. C'est un spectacle lamentable de voir défiler les chariots chargés de pièces de drap inachevées qu'on rapporte aux patrons. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants suivent. Les grévistes sont calmes.

Le marché de l'ex-roi Milan

Belgrade, 17 avril. — L'ex-roi Milan ayant consenti à quitter la Serbie à condition que le gouvernement fasse un règlement équitable de ses intérêts pécuniaires, la trésorerie lui a versé une première somme de 500.000 francs. L'ex-roi Milan recevra dans trois mois l'autre demi-million. Son départ reste fixé à vendredi.

Le bruit court que Milan aurait annoncé à M. Risties qu'il allait épouser prochainement une dame appartenant à la noblesse française.

Troubles dans l'Hindoustan

Benarès, 17 avril. — De graves désordres ont éclaté dans les rues à la suite de la démolition d'un temple nécessitée par la construction d'ouvrages hydrauliques.

Les boutiques sont fermées. Les indigènes se sont mis en grève.

Un fort détachement d'infanterie indigène et européenne a été envoyé à Benarès. Des troupes gardent les édifices publics.

Aux funérailles de M. Prost, député

Beaune, 17 avril. — Aux obsèques civiles de M. Prost, député radical de la Côte-d'Or, M. Bezouart-Bert, après avoir prononcé l'éloge de son collègue à la députation, s'est trouvé mal, il a dû être transporté d'urgence à son hôtel.

La Reine Victoria en France

Grasse, 17 avril. — Sur la demande de la Reine, le 23e bataillon de chasseurs-à-pied, mis sur le pied de guerre, a manœuvré sur le plateau de la Sarre, à huit kilomètres de Grasse.

La Reine a suivi ces manœuvres avec intérêt : ce bataillon a ensuite défilé deux fois devant Sa Majesté qui a exprimé à plusieurs reprises sa satisfaction.

L'élection de Geestemunde

Hambourg, 17 avril. — On dit que le prince de Bismarck est très affecté du résultat de l'élection de Geestemünde ; mais on assure qu'il maintiendrait sa candidature au second tour. Ses amis se plaignent amèrement de la pression de l'administration.

La durée de la journée de travail en Allemagne

Berlin, 17 avril. — Le Reichstag, discutant la loi sur le travail, a repoussé l'article 1er de l'amendement des socialistes concernant le maximum de durée de la journée de travail qu'ils voudraient voir déterminée par une loi.

La triple alliance

Berlin, 17 avril. — La *Post* dit que l'ambassadeur d'Italie a déclaré, à plusieurs reprises, au chancelier de Caprivi, qu'il était autorisé, par M. di Rudini, de lui dire que l'Italie n'avait pas l'intention d'abandonner la triple alliance.

Ce même journal déclare que si le traité se modifie, les modifications seraient d'une importance secondaire.

L'escadre d'évolution des Etats-Unis à Haïti

Le *New York Herald* publie un télégramme de Washington ainsi conçu :

« Le départ de l'escadre d'évolution pour Haïti et la nouvelle d'après laquelle tous les navires de l'escadre du Nord de l'Atlantique doivent se trouver réunis au même point dans quelques jours, sont considérés par les personnes qui sont au courant de la manière d'agir du département des affaires étrangères et de la marine comme des faits significatifs et indiquant que l'on veut s'assurer la possession du môle de Saint Nicolas, qui servirait de dépôt de charbon. »

Les Italiens en Afrique

Rome, 17 avril. — La discussion sur l'Afrique va prendre une très grande importance ; l'extrême-gauche doit présenter une motion tendant à l'évacuation pure et simple de Massouah.

Au cas où cette motion serait rejetée, l'extrême-gauche demandera de réduire l'occupation.

L'affaire du Crédit industriel

Paris, 17 avril. — Le Crédit industriel et commercial fait annoncer qu'il poursuit en police correctionnelle pour diffamation le *National* qui, hier soir, a publié un article contre lui.

Nouvelle démentie

Paris, 17 avril. — On avait annoncé qu'un essai de mobilisation, semblable à celui qui a eu lieu en 1887, dans le 17e corps, à Toulouse, devait avoir lieu cette année dans le 15e corps, dont le quartier général est à Marseille.

Cette nouvelle est absolument inexacte.

Collision dans la Manche

Anvers, 17 avril. — Une collision a eu lieu dans la Manche entre le steamer *Clan Morgan*, allant d'Anvers à Cardiff, et le vapeur *P'Galand*, venant de New-York.

BOURSE DE PARIS

du samedi 18 avril

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
93 37 1/2	3 0/0 1891	.. ..	.. ..	93 20
94 80	3 0/0	.. ..	.. ..	94 65
105 77 1/2	4 1/2 0/0 1883	.. ..	.. ..	105 77
93 87 1/2	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	93 70
19 10	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	19 03
497 50	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	495 62
75 60	Extérieure 4 0/0	.. ./.	.. ./.	75 1/4
92 5/8	Hongroie 4 0/0	.. ./	.. ./	92 7/16
55 80	Portugais 3 0/0	.. ./.	.. ./.	55 5/16
96 5/16	Consolidés anglais	.. ./	.. ./.	96 3/16
... ./.	Russe 1880	.. ./.	.. ./.	100 1/4
.. ..	Russe 1889	.. ./.	.. ./	.. ..
.. ./.	Russe 1890	.. ./.	.. /	.. ./.
	Sociétés de crédit			
.... ..	Banque de France	.... ..	.. ..	4370 ..
512 50	Banque d'Escompte	.... ..	.. ..	511 ..
808 75	Banque de Paris	.... ..	.. ..	802 ..
1256 25	Crédit Foncier	.... ..	.... ..	1255 ..
401 25	Crédit Mobilier	.. ..	.. ..	307 ..
776 25	Crédit Lyonnais	.... ..	.. ..	775 ..
611 25	Banque Ottomane	.. ..	.. ..	603 07
	Chemins de fer			
1875 ..	Nord	.... ..	.. ..	1370 ..
1542 50	Paris-Lyon-Méditer	.... ..	.... ..	1530 ..
.... ..	Orléans	.... ..	.... ..	.... ..
546 25	Autrichiens	.. ..	.. ..	546 ..
272 50	Lombards	.. ..	.. ..	270 ..
348 75	Nord Espagne	.. ..	.. ..	348 ..
321 25	Saragosse	.. ..	.. ..	322 ..
	Valeurs diverses			
1390 ..	Gaz Parisien	.... ..	.... ..	1390 ..
60 ..	Métaux	.. ..	.. ..	62 ..
36 25	Panama	.. ..	.. ..	35 ..
2565 ..	Suez	.... ..	.... ..	2505 ..
	Mines			
587 50	Rio-Tinto	.. ..	.. ..	583 75
166 56	Tharsis	.. ..	.. ..	166 25
391 ..	de Beers	.. ..	.. ..	390 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 18 avril 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
94 20 ./.	3 0/0	94 55 ./.
93 30 ./.	3 0/0 1891	93 15 ./.
95 .. ./.	3 0/0 amortissable	95 .. ./.
105 [illegible] ./.	4 1/2 0/0 1883	105 65 ./.

BOURSE DE LILLE

du samedi 18 avril

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	... ..	112 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	120 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... ..	515 25
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	518 75
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	403 ..
Lille 1887	... ..	397 ..
Lille 1890 (libérée)	... ..	481 50
Lille 1890 (non libérée)	... ..	478 ..
Armentières 1886	... ..	495 ..
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	45 50
Tourcoing 1878	... ..	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	113 50
Département du Nord	... ..	106 50
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cⁱᵉ	... ..	1152 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ (act. anc.)	... ..	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	... ..	275 ..
Caisse Plater et Cie	... ..	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	... ..	605 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	... ..	425 ..
Compt comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	.... ..	1160 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. nᵒ 37, act. 500 fr. p.	... ..	530 ..
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payée	.... ..	2702 50
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	... ..	435 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	... ..	220 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	... ..	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. ue. Grassin) 500 fr.	... ..	150 ..
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	... ..	85 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	... ..	512 ..
Delgutte et Cie	... ..	528 75
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t.p.	.... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	.... ..	3600 ..
Denain et Anzin	... ..	200 ..
Obligations Nord	... ..	320 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	175 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	... ..	514 75
Chemins de fer économiques du Nord	... ..	523 75

CHARBONNAGES

ACTIONS		*Cours complets*
Aniche (Nord) le 12e	17700	17725 ..
Anzin 100e de denier		5100 ..
Béthune 1881		505 ..
Béthune 1877		438 ..
Bruay (Pas-de-Calais)		14210 ..
Bully-Grenay le 6e	3280	3285 ..
Carvin	1770	1760 ..
Courrières		42550 ..
Campagnac		445 ..
Crespin		360 ..
Donchy		4470 ..
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.		225 ..
Dourges		19400 ..
Escarpelle (Nord)	3750	3600 ..
Epinac		335 ..
Ferfay (Société anonyme)		898 75
Lens		26800 ..
Liévin		9850 ..
Ostricourt	530	545 ..
Meurchin		5880 ..
Marles 70 0/0 part d'ingénieur		25000 ..
Drocourt		2835 ..
Sincey-le-Rouvray		30 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi		200 ..
Vicoigne et Nœux		22100 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Les meurtriers de M. Beltcheff

Vienne, 18 avril. — La *Presse libre* publie, sur le récent attentat de Sofia, un long article émanant d'une personne soi-disant très liée avec M. Stambouloff et dans lequel, entre autres détails fantaisistes, elle prétend, comme le *Nemzet*, de Pesth, que les quatre assassins ont été reçus, le 18 mars, à la gare de Belgrade, par le drogman d'une légation, avec lequel ils s'entretinrent.

Suivant ce journal, les meurtriers se nomment Théodore Setros, de Castoria; Kutmanoff, d'Ochrida, Kimitroff et Angeloff.

Les garçons boulangers de Saint-Denis

Paris, 18 avril. — Depuis quelque temps, une certaine agitation régnait parmi les garçons boulangers de Saint-Denis.

Elle vient de se traduire par des actes d'une certaine gravité.

Les garçons boulangers sans travail sont obligés, pour trouver une place, de s'adresser au représentant du syndicat des patrons, M. Dubos.

Celui-ci, qui tenait un débit de vins, 7, rue du Chevet-de-l'Église, est accusé de parti pris ; il n'envoyait, paraît-il, dans les bonnes boulangeries que ceux qui lui donnent de riches pourboires, ou bien qui sont, pour l'établissement, des clients sérieux.

Le 14 avril, une quinzaine de garçons boulangers sans travail se présentaient 7, rue du Chevet-de-l'Eglise et brisaient tout, verres, bouteilles et tables.

M. Dubos recevait dans la bagarre coups de poing, coups de pied et même plusieurs coups de couteau aux bras et dans l'épaule gauche.

Les tapageurs se retirèrent laissant leur victime étendue sur le sol.

Le lendemain le débit de vins était vendu et le bureau de placement transporté au nᵒ 3 de la même rue.

C'est là que les mêmes individus ont tenté, hier, de renouveler la scène du 14 avril.

Mais, cette fois, M. Dubos, bien que très affaibli par les blessures qu'il avait reçues, a pu se défendre avec une canne plombée.

En outre, quelques voisins sont intervenus et des agents ont été requis.

L'un des agresseurs a pu être arrêté: c'est un nommé Couturier, ancien clerc de notaire.

Furieux contre M. Dubos parce que le débit ne s'était pas vendu par son intermédiaire, il avait profité de cette agitation corporative pour assouvir sa haine.

M. Rouquier, commissaire de police de la circonscription-nord, a ouvert une minutieuse enquête sur tous ces faits.

La victime a jusqu'à maintenant, refusé de déposer une plainte régulière.

Mais il est probable que des poursuites n'en seront pas moins exercées contre les coupables.

Nouveaux crimes à Anvers

Anvers, 18 avril. — Une jeune fille de 17 ans, qui se trouvait dans une situation intéressante, a frappé son père de plusieurs coups de rasoir ; l'état de la victime est désespéré; la jeune fille a été arrêtée.

Autre crime : Un forain, après une dispute avec un de ses compagnons, a tué ce dernier : il a été arrêté.

Les criquets

Oran, 18 avril. — Des pontes de sauterelles du Soudan sont signalées à Naama et à Hamoudh-Mouly-Réchid, dans l'annexe de Mécheria. Des ordres ont été donnés pour que les lieux de ponte soient labourés partout où le terrain et les ressources dont disposent les nomades permettront d'effectuer cette opération; il a été prescrit également d'incendier les points où les pontes sont denses. Des nuées de sauterelles venant de Taouiala sont passées hier au-dessus d'Aflou, poussés par un fort vent d'ouest.

Les éclosions de criquets commencent dans le cercle de Tiaret ; d'autre part, les nouvelles reçues de l'intérieur ne sont pas rassurantes ; on craint que les bras ne manquent. Les Arabes, toujours fatalistes, répugnent au travail et disent qu'il faut être fou pour lutter contre les sauterelles. Ils sont en Rhamadan et, comme ils ne prennent de nourriture que pendant la nuit, on ne peut les décider à aucun travail. A partir de onze heures ou midi, ils se drappent dans leurs burnous et ils s'allongent à l'ombre des broussailles ; on aurait beau les rouer de coups de triques qu'ils ne bougeraient pas.

Les indigènes de la région de Tagremant sont aujourd'hui absolument rassurés sur les dangers qu'ils redoutaient du fait du voisinage des sauterelles. Leur marabout vénéré, Sidi-Brahim, vient d'affirmer solennellement que les arabes n'avaient désormais rien à craindre des *bezis* (sauterelles).

— Pourquoi vous fait-on travailler jour et nuit pour détruire ces insectes? s'est écrié ce personnage. Je vous prophétise, bien que quelques hectares de récoltes aient été déjà dévorés, que les criquets vont être avalés d'ici quelques jours et jusqu'au dernier, par les *zerzours* (étourneaux) dont Dieu en m'apparaissant cette nuit m'a annoncé la venue. Il est donc parfaitement inutile de vous astreindre à toutes les corvées que les « roumis » vous font faire.

Cette prédiction, qui ne tend à rien moins qu'à provoquer des refus en masse de la part des indigènes, a été lancée, nous affirme-t-on, à la suite d'une entrevue du saint homme avec l'autorité locale.

On procède actuellement à la destruction des acridiens nouvellement éclos, sur toute l'étendue des territoires contaminés. Les jeunes locustes ont presque partout une quinzaine de jours au moins d'existence.

Les restes du prince Napoléon

Le *Figaro* publie ce qui suit :

« Le bruit a couru hier que MM. Philis, Cottin et Brunet avaient commencé leurs démarches pour obtenir du gouvernement français l'autorisation de transférer en France le cercueil du prince Jérôme.

» M. Philis a bien voulu nous fixer à ce sujet.

« Nous n'avons fait encore aucune démarche, nous a-t-il répondu ; mais nous allons nous occuper sur l'heure de cette question de l'inhumation. »

» A ce propos, il nous a prié de bien préciser le rôle des trois exécuteurs dans cette affaire, qui a fait l'objet de tant de controverses :

« Nous n'avons pas, nous a-t-il déclaré, de mandat du prince Louis : nous ne tenons et nous ne pouvons tenir notre mandat que du testament lui-même et de la loi. C'est donc en notre qualité d'exécuteurs testamentaires formellement désignés par le prince Napoléon, que nous allons saisir le gouvernement français, comme nous l'avons déjà dit, du désir suprême d'un prince patriote qui, après avoir eu la douleur de mourir hors de son pays, demande à la France d'y venir reposer mort.

» Cette démarche, nous pouvions la faire de notre seule initiative; nous avons voulu cependant, par un sentiment de haute déférence, demander au prince Louis ses intentions à cet égard, et le prince Louis nous a laissé toute liberté. »

» Les trois exécuteurs testamentaires vont demander, sans autre retard, l'autorisation de transférer, le prince Napoléon à Ajaccio, sur le rocher des Iles Sanguinaires. »

M. Philis chez M. Ribot

Paris, 18 avril. — M. Philis, l'un des exécuteurs testamentaires du prince Jérôme Napoléon, s'est rendu auprès de M. Ribot pour lui demander l'autorisation de faire transporter en France le cercueil du prince Jérôme.

M. Ribot a déclaré à M. Philis que cette question était dans les attributions de son collègue de l'Intérieur. Nous devons ajouter que lorsque M. Philis se présentera au ministère de l'intérieur, M. Constans le fera prier de s'adresser à M. de Freycinet, président du Conseil.

M. Zola à Vouziers

Vouziers, 18 avril. — M. Emile Zola est arrivé ici avec sa femme, à quatre heures, venant de Reims, dans une voiture à quatre roues. Il visite les environs pour la préparation de son ouvrage sur la guerre franco-prussienne.

A la sûreté générale

On lit dans la *Presse* :

« A la suite de l'annonce de la réorganisation du comité central monarchiste et de l'installation du bureau dans un nouveau local, 395, rue Saint-Honoré, le directeur de la Sûreté générale a prescrit d'exercer une étroite surveillance sur cet immeuble.

» Toutes les entrées et sorties seront soigneusement notées, et pour faciliter la surveillance, il est question de louer à proximité une petite chambre qui servira de poste d'observation.

» D'autre part, des ordres viennent d'être donnés pour que le prince Victor, qui vient de rentrer à Bruxelles, soit surveillé de beaucoup plus près.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

18 avril.

ROUBAIX-TOURCOING. — Journée de peu d'importance avec tendance calme des cours.

On a enregistré 35,000 kil. comme suit :

Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing. Buenos-Ayres type 1 : sur avril 5.000 kil. à 5.47 1/2 ; sur mai 5.000 kil. à 5.47 1/2.

Sur juin 5,000 kil. à 5,52 1/2; ensembre 15,000 kilos.

Buenos-Ayres type 2 : sur mai 5.000 kil à 5,30.

Australie A B : Sur mai 5,000 kil. à 5,85.

Caisse de Liquidation de Tourcoing. Buenos-Ayres type 1 : Sur juillet 10,000 kil. à 5,52 1/2.

ANVERS. — Marché calme à prix inchangés.

On a traité que 25,000 kil. dont 5,000 sur avril, 5,000 sur juin et 15,000 sur septembre.

LEIPZIG. — La cote n'a subi aucune variation aujourd'hui et la tendance est calme.

On a traité 90,000 kil.

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.